

POUR TRAITER CET ORDRE :

 SUIVEZ LES PROCÉDURES D'OPÉRATION ÉTABLIES PAR VOTRE COURTIER. N'ENVOYEZ QU'UNE SEULE FOIS PAR TÉLÉCOPIEUR. N'ENVOYEZ PAS L'ORIGINAL.
LES ORDRES REÇUS DEUX FOIS RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS DEUX FOIS.

NORMES DE SERVICE POUR LES OPÉRATIONS SUR FONDS COMMUNS – Les opérations envoyées directement par télécopieur au Service des opérations sur fonds communs avant 12 h (HNE) et reçues en bonne et due forme seront traitées, dans la mesure du possible, en utilisant cette journée comme date d'opération. **Cependant, la valeur liquidative du jour n'est pas garantie.** Pour avoir droit à la valeur liquidative du jour, veuillez placer vos ordres en utilisant le Service de négociation de fonds communs en ligne B2B Banque Services de courtiers, sur AccèsConseiller, ou utiliser le système d'ordres électroniques de votre courtier.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

 Indiquer si le compte fait partie de ces comptes (sinon, laisser en blanc) : RRI Groupe

NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE OU RAISON SOCIALE)

(PRÉNOM)

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COURTIER

NOM DU CONSEILLER

N° DE COURTIER

N° DE CONSEILLER

2. OPÉRATIONS – Chaque opération est assujettie à des frais de 25 \$ pour la négociation de fonds communs.

VENTE						ACHAT							
ÉCHANGE	CONVERSION	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	BRUT OU NET	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIERS	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	FRAIS D'ACQUISITION	OPTION DE PLACEMENT	OPTIONS DE DIVIDENDES	REMISE DE COMMISSION	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIERS
É	C			B								\$	
C	V			N								%	
NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.				NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.					
É	C			B								\$	
C	V			N								%	
NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.				NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.					
É	C			B								\$	
C	V			N								%	
NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.				NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.					
É	C			B								\$	
C	V			N								%	
NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.				NOM DU FONDS (facultatif)		Frais/charges estimés Réservé aux courtiers (facultatif) B2BBSC ne valide pas cette section.					

LÉGENDE DES TYPES DE MONTANT – *Précisez un montant

- A** – toutes les actions / parts
D – dollars
P – pourcentage des actions
S – actions
F – toutes les actions / parts non assujetties aux frais d'acquisition reportés (ou M+T gratuites)
M – actions / parts échues SEULEMENT
T – actions / parts pouvant être rachetées, non assujetties aux frais d'acquisition reportés, actions / parts échues non comprises (aussi appelé 10 % sans frais)

Légende des types de montant du FIT

- B** – souscripteur handicapé ou en phase terminale d'une maladie
C – au-delà des périodes de 5 – 8 ans
J – décès
L – non assujetties aux frais d'acquisition reportés

Légende des options de dividendes

- 1** – Réinvestir
4 – Encaisser
9 – Reprendre les mêmes conditions
V – Virer les fonds au client (VEF)
 N.B. 9 est l'option par défaut (Garder les mêmes conditions de dividendes et de paiement que le fonds échangé).
 Si l'option « Virer les fonds au client » est retenue, remplir la partie 3

3. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – Joindre un spécimen de chèque (seulement si l'option de dividendes « Virer les fonds au client » est retenue)

NOM DE LA BANQUE

SUCCURSALE N°

COMPTE BANCAIRE N°

4. AUTORISATION

 SIGNATURE DU CLIENT (SI OBLIGATOIRE)

DATE (jj/mm/aaaa)

 SIGNATURE DU CLIENT (SI OBLIGATOIRE)

DATE (jj/mm/aaaa)

 SIGNATURE DU CONSEILLER (OBLIGATOIRE)

DATE (jj/mm/aaaa)

B2B Banque Services de courtiers n'exige pas ce formulaire si les ordres ont déjà été placés.

Veuillez faire le rapprochement des opérations avec le Rapport des opérations B2B Banque Services de courtiers ou sur AccèsConseiller et nous signaler immédiatement toute erreur ou omission.

Évitez les frais de 25 \$ pour la négociation de fonds communs et profitez du Service de négociation de fonds communs en ligne B2B Banque Services de courtiers, maintenant standard sur AccèsConseiller. Consultez notre tutoriel sur la négociation en ligne pour voir comment traiter les ordres grâce à un processus plus ponctuel, plus précis et plus efficace.

Le cas échéant, vous pouvez également utiliser le système d'ordres électroniques de votre courtier, ou Fundserv, et éliminer le besoin de télécopier les ordres à B2B Banque Services de courtiers.